

APPEL A ARTICLES POUR LA REVUE

LES ANNALES DE LA RECHERCHE URBAINE, n°113

« LA VILLE STANDARDISÉE »

Attention : la date limite d'envoi des articles est repoussée au lundi 29 mai 2017

Dans les opérations contemporaines d'aménagement observées à une large échelle internationale, l'impression de standardisation est telle qu'il est parfois difficile de différencier un nouvel espace public d'un autre, un nouveau quartier d'un autre. On a souvent l'impression de voir ici et là les mêmes « solutions » mises en œuvre : la reconversion de friches industrielles en espaces culturels, les transformations des berges en lieux conviviaux, l'utilisation des mêmes matériaux et formes architecturales dans les éco-quartiers, sont ainsi progressivement devenues des « figures imposées » de l'aménagement urbain. De plus, le recours à un petit nombre d'équipes, de « starchitectes », participe également de cette impression de standardisation : de grands équipements publics manifestes jouent ici et là le rôle de signal qu'une ville est entrée dans la compétition métropolitaine internationale.

Au-delà de cette standardisation des formes urbaines, on observe également de grandes similitudes dans les processus de production urbaine qui s'inscrivent dans un contexte largement documenté de néo-libéralisation des politiques urbaines semblant avoir pour effet une « réduction de l'espace des choix » : mise en compétition des villes, montée en puissance des acteurs privés dans la fabrique urbaine, implication (et exclusion) des mêmes catégories d'acteurs impliqués dans les sphères décisionnaires, politiques urbaines tournées entièrement vers un objectif de croissance économique et démographique.

Ces formes de standardisation des espaces et des processus de production urbaine s'accompagnent de l'émergence de catégories urbanistiques nouvelles, que l'on pense à celle de la « ville créative », « ville événement », « durable » ou « intelligente » pour ne citer que les plus en vogue. Aussi, au cœur de ce dossier des *Annales de la recherche urbaine* se pose cette question : Assiste-t-on à un retour de modèles urbanistiques ? Quels en sont leurs caractéristiques et leurs effets concrets ?

Ce questionnement n'est certes pas nouveau dans le champ de l'urbain mais il fait son retour dans les débats entre professionnels et chercheurs. Des approches historiques pourraient ainsi utilement réinterroger la genèse et l'usage de modèles urbains (cités jardins, cité minière, mouvement moderne, etc.) pour en pointer la diversité des modalités d'application et

déconstruire l'idée commune de rigidité des modèles urbains du passé. A l'inverse, l'utilisation du modèle de planification rationnelle après-guerre ayant fait l'objet d'une critique nourrie aboutissant au succès de la notion de projet urbain, il est fréquent d'affirmer depuis les années 1980 que l'aménagement urbain prête une attention accrue au contexte local, qu'il soit social ou urbanistique. Il semble pourtant que l'on assiste ces dernières années à une nouvelle forme de standardisation, certainement plus discrète mais non moins déterminante que la précédente. C'est ce paradoxe que ce numéro souhaite approfondir à travers les trois axes de questionnement exposés ci-après. Pour cela, il semble opportun de faire dialoguer des disciplines et traditions de recherche variées : politistes travaillant sur la circulation des savoirs et modèles d'action publique, urbanistes analysant les pratiques de standardisation des formes urbaines, sociologues étudiant les modalités de production de connaissances spécialisées orientées vers l'action et leurs effets, pour n'en citer que quelques-unes.

Nous faisons l'hypothèse que deux éléments au moins participent à l'explication du retour des modèles urbains. Premièrement, la compétitivité territoriale a indéniablement des effets en termes de standardisation des politiques publiques, qu'il s'agisse de leurs modes d'élaboration ou de leurs effets escomptés. Des travaux ont analysé la manière dont certains territoires se constituent (ou sont constitués) en « bonnes pratiques ». Ils pourront être mobilisés afin de comprendre comment et par qui s'opère cette forme de référencement. On pourra également s'interroger sur l'équilibre local qui s'exerce entre différenciation et conformation aux standards. Quelles sont les stratégies de distinction des villes face à ces modèles urbanistiques? Deuxièmement, les technologies de l'information et de la communication sont venues enrichir considérablement les démarches de modélisation numérique de la ville, présente et à venir. Le recours à ces modélisations numériques est de plus en plus utilisé à différentes échelles (de l'usage du BIM pour le bâtiment aux modèles les plus sophistiqués pour la planification en lien avec les enjeux énergétiques). Quels sont les effets de cette offre technologique sur les méthodes de fabrique urbaine et les choix opérés ?

Un premier axe de questionnement porte sur les formes urbaines résultant de cette standardisation.

Un certain nombre de villes sont devenues des références dans le champ de l'urbanisme : Bilbao, relativement à la place de la culture, Barcelone pour l'organisation et la gestion des événements sportifs, BedZed pour les questions énergétiques, le quartier Vauban à Fribourg pour l'urbanisme durable, etc. Si celles-ci sont déjà bien documentées, observe-t-on des territoires émergents qui se constituent en modèles ? A l'inverse, certains de ces référents commençant à dater, quel retour peut-on effectuer sur les effets de cette valorisation internationale sur ces territoires eux-mêmes après qu'ils ont été érigés en modèles ?

Autre questionnement, l'internationalisation des enjeux mis à l'agenda des politiques urbaines (développement durable, compétitivité métropolitaine) participe-t-elle à l'émergence de modèles de villes ou de formes urbaines fortement décontextualisés ? A quelles conditions peut-on parler de « ville générique » ?

Cette standardisation touche jusqu'à des secteurs qui y échappaient a priori : ainsi, dans les démarches d'aménagement urbain portées par de jeunes collectifs d'architectes et urbanistes revendiquant une pratique « alternative » de la conception urbaine, on semble voir émerger une forme de standardisation se traduisant par une matérialité propre à ces démarches (recours à des constructions provisoires permettant d'organiser des événements, espaces plantés

pauvres, utilisation du graffiti comme mise en scène des paroles habitantes, etc). Peut-on parler de « référents urbains alternatifs » ?

Un second axe renvoie à la question de la standardisation des processus de production urbaine.

Dans le contexte de néo-libéralisation des politiques urbaines, les partenariats publics-privés sont aujourd'hui au cœur des processus d'action publique. En s'intéressant au rôle des entreprises et du secteur financier, on peut apporter un éclairage nouveau sur l'évolution et l'uniformisation des modes de gouvernement urbain.

Quels sont les effets des processus de production urbaine (plan-guides, macro-lots, partenariats publics privés) qui sont montés en puissance ces dernières années sur la substance des projets urbains ou architecturaux ainsi produits ?

Quels rôles jouent les normes techniques dans le processus de standardisation urbaine ? Quel rôle joue la « soft law » dans l'émergence de ces modèles ? Quels sont les effets réels des labels internationaux et du recours croissant à la pratique du benchmark ?

Au-delà des instruments, quels rôles jouent les acteurs telles que les entreprises privées, qu'il s'agisse des majors de la construction ou des réseaux urbains, la promotion immobilière ou encore des firmes commerciales, dans ces processus de standardisation ?

Ces questionnements se posent aussi bien à l'échelle nationale (quelles similitudes observe-t-on dans les modes d'élaboration des documents d'urbanisme ?) qu'internationale.

Un troisième axe concerne la question spécifique de la circulation des modèles urbains.

Qui sont les acteurs ou institutions participant à cette circulation ? Quels rôles jouent les chartes et autres textes collectifs dans la production de références pour les professionnels ? Quels sont les effets des scènes d'échanges tels que forums, voyages d'études ou clubs professionnels sur la circulation des savoirs en urbanisme et l'homogénéisation des pratiques ? Que change la circulation des savoirs et des pratiques dans les contenus des projets urbains et des politiques publiques ?

Une transposition d'un modèle ou d'un processus ne s'effectue jamais terme à terme : quels sont les modalités de traduction, de réagencement qui s'opèrent lors des processus de traduction ? Comment les politiques urbaines sont-elles reformulées et traduites au fil de ces circulations ? De quels types de villes les catalogues de bonnes pratiques accouchent-ils ?

Ces questionnements se posent de manière accrue à l'échelle internationale. A cet égard, des articles pourront aborder la question spécifique des rapports Nord/Sud et en particulier la dimension postcoloniale des processus de circulation de modèles urbains.

Ce numéro 113 est coordonné par Marie-Flore Mattei (Les Annales de la recherche urbaine), Olivier Ratouis (Professeur à l'Université Paris Nanterre) et Bertrand Vallet (Les Annales de la recherche urbaine).

CALENDRIER

- Remise des articles avant **le lundi 29 mai 2017**
- Sélection des articles après double expertise en aveugle en **juillet 2017**
- Publication du numéro en **décembre 2017**

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

La revue publie uniquement des textes inédits.

Les articles doivent être adressés par mél aux coordinateurs du dossier, le lundi 29 mai 2017 au plus tard, aux trois adresses suivantes :

bertrand.vallet@developpement-durable.gouv.fr

marie-flore.mattei@developpement-durable.gouv.fr

oratouis@u-paris10.fr

Il est impératif d'envoyer deux fichiers de votre article.

L'un comprenant votre article tel qu'il sera publié, s'il est retenu, dans la revue. Il comprend votre nom, la bibliographie, et toutes les informations vous concernant (biographie, références explicites à vos travaux...). Un autre fichier devra être – pour répondre aux règles classiques d'évaluation académique des articles –, anonymisé. C'est cette version qui sera soumise à deux évaluateurs, puis débattue par le Comité de lecture en séance plénière.

Les gros fichiers doivent être adressés via melanissimo : <https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Articles :

Les articles ne doivent pas excéder 30 000 caractères, espaces non compris (environ 15 pages dactylographiées).

Texte : Les caractères gras et soulignés dans le texte sont à exclure et les italiques sont strictement réservés aux mots non français ainsi qu'aux titres des documents (ouvrages, revues, etc.). Les citations ne se distinguent du reste du texte que par des guillemets (pas d'italiques, ni de retrait, ni de réduction du corps).

Intertitres : Il ne sera pas accepté plus de deux niveaux d'intertitre.

Références bibliographiques : Nous vous demandons de bien vouloir accorder un soin particulier à la présentation de la bibliographie. Respecter les minuscules et l'emplacement des virgules.

Les références bibliographiques sont rassemblées en fin d'article et classées par ordre alphabétique des auteurs. Elles ne doivent pas excéder une vingtaine de titres.

Elles seront présentées de la façon suivante en **minuscules JAMAIS en capitales** :

- pour un article de revue : Lambda A.-M., (1975), « Titre de l'article », *Nom de la revue*, vol. ou n°, pp. 10-15.

- pour un livre : Quidam J.-C., (1998), *Titre du livre*, Ville, Éditeur.

Les appels de références bibliographiques doivent être présentés dans le texte et dans les notes de la façon suivante : (Lambda, 1975) ou (Lambda, Quidam, 1985) ou (Quidam *et al.*, 1995).

Notice bio-bibliographique : En fin d'article, dans un paragraphe séparé, la présentation du ou des auteur(s) comprend nom et prénom, statut professionnel et/ou titres, rattachement institutionnel éventuel, thèmes de recherche, indication des dernières publications, adresse électronique.

Résumés : Tous les articles doivent comporter un **résumé** de 100 mots environ en **français** et en **anglais** (sans oublier la traduction du titre).

Illustrations : Les photographies accompagnant le texte devront être numérisées en haute définition (300 dpi, pour 15x21cm et pleine page A4) dans les formats Jpg, Tiff, Eps. À défaut de numérisation en haute définition, les photographies seront envoyées en tirage papier.

Un tirage papier des graphiques et des cartes doit être envoyé à la rédaction pour la préparation du dossier. Les graphiques et les cartes seront, dans un second temps, envoyés, à la demande de la rédaction, au responsable de la PAO.

Les fichiers texte seront distincts des fichiers graphiques.